



INSCRIPTION WEB 2022-2023

en 1^{re} année de BUT après acceptation sur Parcoursup

NOM : PRÉNOM :

1^{re} année BUT (préciser la spécialité) :

PIÈCES À DÉPOSER :

1^{re} INSCRIPTION en BUT à l'IUT de Nîmes

- Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour (en cours de validité)
- 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, **obligatoirement au format JPG ou JPEG**
- Notification d'admission Parcoursup
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra scolaire pour l'année universitaire 2022-2023
- Attestation Journée Défense Citoyenneté (JDC, ex JAPD) si vous êtes Français né à partir de 1983 (à défaut attestation recensement)
- Relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE.
- Document « Informatique et Libertés » **(formulaire à télécharger sur le site)**
- Déclaration sur l'honneur **(formulaire à télécharger sur le site)**
- Récapitulatif d'inscription PRIMO WEB ou IA WEB * à rapporter à la scolarité à la rentrée**

SELON LA SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le **formulaire à télécharger sur le site**
- Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM ou dans un établissement français d'enseignement supérieur l'an dernier, votre carte d'étudiant(e) 2021-2022
- Si vous êtes étudiant(e) étranger(e) le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français)
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevés de notes obtenus depuis le baccalauréat
- Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2022-2023
- Si vous êtes pupille (Nation/République) le justificatif
- Si vous êtes admis(e) par transfert, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ (peut être fournie ultérieurement)
- Si vous vous inscrivez par apprentissage l'autorisation d'inscription du CFA EnSup-LR

Attention : le pôle scolarité procédera à la vérification des pièces déposées. Vous serez alerté(e) si votre dossier est incomplet. Vous pourrez éditer vos certificats de scolarité seulement **si votre dossier est complet**.

À la rentrée, le pôle scolarité vous délivrera votre carte d'étudiant *** sur présentation du justificatif PRIMO WEB ou IA WEB et à condition que votre dossier soit complet.**

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la [FAQ](#)

<https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription/faq-inscriptions>

À tout moment les originaux des pièces demandées peuvent vous être demandés

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation - Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur